ger, je n'ai pu trouver d'autre loi à ce ſujet qu'un acte de la troiſiéme année du regne d'Edouard IV. Chap. 2. Cet acte en défendoit l'importation lorſqu'il y avoit chez nous une abondance ſi grande que le froment ſe vendoit 6 ß 8 d. le quarter, le ſeigle 4 ß & l'orge 3 ß, cette importation n'étoit aſſujettie à d'autre droit qu'à celui du pondage ou du ſol par livre. Le Souverain le ſupprimoit même lorſque bon lui ſembloit, parce qu'il n'y avoit alors aucune diſtinction entre le revenu du public & celui du Roi, & que le Parlement ne régloit point l'emploi des fonds. On étoit ſi éloigné dans ce temps-là de défendre l'importation du bled d'Irlande, ou de le charger de quelque droit prohibitoire, qu'il en eſt expreſſément excepté dans l'acte d'Edouard IV.

Telles étoient nos loix concernant l'exportation & l'importation du grain à la fin du regne d'Elizabeth; elles ſubſiſterent ſur le même pied pendant les regnes de Jacques I & de Charles I, & l'on n'y fit d'autre changement que pour le taux auquel l'exportation devoit être permiſe. *Fin.*

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.

LIEUX des Marchés.	PRIX		
	l.	ſ.	d.
Beauvais.	23	11	
Brayſur Seine	21	7	6
Compiegne.	25		
Corbeil.	24		
Coulomiers.	23		
Dreux.	19	4	6
Etampes.	20	13	4
Fontaineblau.	20		
Joigny.			
Mantes.	26	1	4
Melun.	26	8	
Montereau.	21	12	
Montlhery.	23	7	6
Nogent.	17*	5	
PARIS.			
Pontoiſe.	26		
Provins.	29*	8	
S. Florentin.	17	8	
S. Ger. en L.	23		
Senlis.	24	18	6
Sens.	20		
Tonnerre.			

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	23	5	6
Pain la liv.			
Avoine le ſ.	12	8	11
Foin le q.			
Paille le q.			

BESANÇON.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Arbois.	22	17	6
Beaune.	27	5	9
BESANÇON.	23	15	
Dole.	19*	7	8
Gray.	22	10	
Lons-le-Saunier.	23	12	
Orgelet,	24	16	
Ornans.	2	6	1
Poligny.	25	4	
Pontarlier.	28*		
Quingey, & Salins.	22	9	6
St. Claude.	24	18	2
Veſoul.	22		

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	16	9	6
Pain la liv.		3	
Avoine le ſ.	6	10	7
Foin le q.	1	11	
Paille le q.		13	10

GRENOBLE.

LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	ſ.	d.
Briançon.	31*	10	
Buis.	18	13	4
Creſt.	24	15	
Embrun.	28	2	6
Gap.	25		
GRENOBLE.	27	8	6
Montelimart.	29	18	
Romans.	24*	7	6
Valence.	27	1	8
Vienne.	25	18	4

PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	27	5	5
Pain la liv.		3	1
Avoine le ſ.	8	1	6
Foin le q.	2	9	4
Paille le q.	1	3	2

LETTRE

De Julien Sabot, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Quoique je n'aye pour tout bien que ma bêche & ma pioche, je ſçais lire & même écrire, parce que mon pere qui étoit Sacriſte, m'a enſeigné. Cela me donne une petite avance pour cauſer quelquefois avec notre Maitre d'école qui eſt un habile homme, & bien capable de gouverner une Paroiſſe, s'il y avoit du plaiſir à ſe mêler des affaires des autres. Il m'a dit que vous étiez une bande de bons Meſſieurs qui parliez toutes les ſemaines pour nous autres pauvres gens. Il m'a prêté à lire un de vos imprimés; & quoique je n'entende pas tout, j'ai trouvé ça bien beau. Là-deſſus je me ſuis avilé de vous mander un petit calcul que j'ai fait l'autre ſoir en revenant de faire ma tâche à la corvée ſur la nouvelle route de Mamers.

Nous en avons une qui mene droit à Paris: & j'y ai long-temps travaillé pour ma part: car alors on ne tâchoit que la Paroiſſe, & point les Corvoyeurs; & les pauvres faiſoient l'ouvrage des autres qu'on ménageoit. Or, depuis que cela eſt changé, tout va mieux pour chacun & pour l'ouvrage; en deux jours ma tâche eſt faite, & je me loue à ceux qui n'ont pas le temps de faire la leur. Mais avec tout cela je me diſois l'autre ſoir: depuis qu'on a fait de beaux chemins pour aller à Paris, les loyers, le pain, le cidre, les œufs, le beurre, le lard, le bois ont augmenté: les baux ont hauſſé d'un quart. Cependant je n'ai comme dans ce temps-là, que 12 ß de ma journée en été, & bien rarement 10 en hyver. Si une ame charitable ne m'avoit donné une demi-miche pendant mes deux jours de tâche, j'aurois été obligé de la devoir au Boulanger. Voilà encore un chemin qui va tirer les denrées du pays, & tout en ſera plus cher.

De trois mille qui ſommes commandés pour faire ces deux lieues de chemin, il y en a bien 800 qui n'ont de revenu que leurs bras: les autres qui ſont Bordagers ou Laboureurs, auront fini leurs baux avant que le chemin faſſe valoir leurs denrées: & ſi elles ſe tirent bien, les Propriétaires hauſſeront leurs baux. Ainſi nous ſommes trois mille qui fatiguons bien pour faire à nos dépens du revenu aux Seigneurs, aux Décimateurs, aux Bourgeois.

Eſt-ce que vous ne pourriez pas dire un petit mot de cela, mes bons Meſſieurs? C'eſt la pure vérité, & Dieu vous en béniroit.

Je me diſois à moi-même, par exemple, ſi j'étois Roi ou ſeulement Intendant, voici ce que je ferois.

Il y a dans S. Coſme du-Vair 400 Laboureurs, Bordagers, Journaliers ou Domeſtiques en état de travailler. Je veux que ces hommes ſe rendent aux jours indiqués pour recevoir leur tâche à la corvée: que dans une quinzaine ils donnent chacun deux jours, ou bien tant de charrois, & l'Ingénieur tâchera les Paroiſſes dans cette proportion.

Enſuite ces journées & ces charrois ſeront évalués au prix du pays, & le montant ſera réparti ſans diſtinction ſur les propriétaires au marc la livre du rôle qu'ils dreſſeront entre eux de la valeur de leur propriété.

Je réflechiſſois que dans une Paroiſſe comme la nôtre, 800 journées n'en feroient pas une par chaque valeur de 30 ℔ de rente. S'il falloit 1600 journées, ce ſeroit une dépenſe tout au plus fort de 24 ß par 30 ℔ de rente; cela n'appauvriroit pas le gros Propriétaire: le petit gagneroit ſon argent lui-même; les chemins feroient travailler les pauvres, & du bien à tout le monde: l'ouvrage avanceroit, parce que celui qui mettroit plus de temps à faire ſa tâche qu'il n'en auroit été eſtimé par l'Ingénieur, ou qui la feroit mal en ſeroit la dupe. Je n'ai point d'eſprit parce que je ne ſuis qu'un manant; mais je me comprends bien; & je ſuis, *&c.*

RÉFLEXIONS

De M. Marcandier.

Il devroit y avoir une correſpondance continuelle & réciproque depuis le point central de la France juſqu'à toutes les Villes & Ports de ſa circonférence, par l'établiſſement & l'entretien des canaux & des grandes routes. C'eſt dans les beaux jours de l'*Egypte*, *de la Grece & de Rome*, qu'on s'eſt occupé de ces objets. Ce ſont les peu-

ples riches & cómmerçans qui ont ſenti les premiers l'avantage & la facilité des voyages & des tranſports, en même-temps qu'ils étoient la preuve de la puiſſance & de la magnificence des Empires....

Suivant l'Hiſtoire, les *Égyptiens*, ſur la foi des Voyageurs, les *Chinois*, & ſous nos yeux les *Hollandois*, ne nous ont ils pas fait voir juſqu'où peut aller en fait de canaux & de navigation l'induſtrie humaine, & quelle en eſt la récompenſe!

C'eſt aux Carthaginois qu'on attribue l'invention du pavé pour les grandes routes... Les Romains ne négligerent pas cet exemple, & cette partie de leurs travaux n'eſt pas une des moins glorieuſes,& ne ſera pas la moins durable.... Pourquoi la *France* ne mettroit-elle pas à profit les jours paiſibles dont nous jouiſſons, & dont la ſageſſe du Miniſtere nous fait gouter les douceurs depuis pluſieurs années? Pourquoi n'ajouteroit-elle pas cette marque de la grandeur du Souverain, à tous les faits mémorables qui caractériſeront à jamais le regne de notre illuſtre Monarque?...

Sous *Jules Ceſar*, les principales Villes d'Italie communiquoient toutes avec la Capitale par des chemins pavés; ces routes commencerent enſuite à s'étendre dans les Provinces conquiſes.

Auguſte fit percer des grands chemins dans les Alpes, qu'il vouloit continuer, & qui l'ont été dans la ſuite juſqu'aux extrêmités orientales & occidentales de l'Europe. Dans le même temps on ouvrit deux chemins vers Lyon, par la Tarentaiſe & par l'Apennin, d'où l'on commença la diſtribution des grandes routes dans toute la Gaule. ... Quels travaux! à ne les conſidérer que par leur étendue, mais que deviennent-ils en y joignant les difficultés qu'ils ont préſentées? Les *forêts* ouvertes, les *montagnes* coupées, les *colines* applanies, les *valons* comblés, les *marais* deſſechés, les *ponts* élevés, *&c*... On employoit les Troupes de l'État à ces ouvrages qui les endurciſſoient à la fatigue; on y employoit auſſi les malfaiteurs, que la dureté du travail effrayoit plus que la mort, & à qui l'on faiſoit ainſi expier utilement leurs crimes. Pourquoi la France n'imiteroit-elle pas ces exemples?

LETTRE

De M. Lafont de Lyon, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Sans doute que la renommée ne vous a point inſtruit d'un chef d'œuvre d'agriculture dont j'ai été témoin, & qui m'a ſurpris, quoique j'en aye été prévenu. Je n'ai pu voir ſans admiration dans un terrein très-médiocre, quarante mille mûriers nains, autant en pepiniere, tous greffés, & qui étoient de la plus grande beauté. De cette pepiniere, qui ſe renouvelle ſans ceſſe, il en ſort tous les ans une grande quantité pour diverſes Provinces.

A côté de ces mûriers on voit environ vingt-cinq mille peupliers d'Italie de la plus belle venue. Une ſi belle plantation ſuppoſe dans l'agriculteur un grand ſçavoir & beaucoup d'intelligence. Une heure de converſation avec M. de Payan, poſſeſſeur de toutes ces richeſſes, m'a appris plus de choſes que la lecture de tous les livres que j'avois vus.

Comme je m'informois de la raiſon pour laquelle il ne s'étoit pas fait annoncer dans les papiers publics, il me répondit que ſans cette annonce, il pouvoit à peine ſuffire aux demandes qui lui étoient faites, & que d'ailleurs le prix qu'il exigeoit pour ſes arbres étoit ſi modique, qu'il étoit inutile de le publier. Juſqu'à préſent il a donné *gratis* les boutures de peupliers, & il donne pour 3 ſols un pied de peuplier bien enraciné, & les autres en proportion. Il eſt à ſouhaiter que M. de Payan vous faſſe part tous les ans de ſes ſuccès, & qu'il nous faſſe connoitre ſi ces deux nouvelles branches de commerce peuvent être lucratives.

On voit cette belle plantation à Aubenas.

SUITE *de la Pepiniere d'arbres foreſtiers, fruitiers & d'alignemens, d'arbriſſeaux & d'arbuſtes étrangers & regnicoles qui s'élevent en pleine terre, à Sens.*

Six cents pieds de peupliers d'Italie de

15 à 16 pieds très-droits & très-beaux venus ſans aucun fumier dans un terrein médiocrement bon ; 600 pieds de la même eſpece de 10 à 12 pieds, venus dans le même terrein, autant de 6 à 7 pieds ; 4000 de petits plants de peupliers d'Italie bien enracinés, élevés dans un terrein ſec, aride & pierreux, deſtinés à garnir des parcs, des boſquets, les percées des bois, à faire des plantations en quinconces & en taillis, & à former des allées qui ſuppléent aux charmilles, qui n'ont beſoin ni de perches ni de treillages, ni de croiſſant pour être dreſſées, & qui au bout de deux ans ſont en état de parer les rayons du ſoleil ; ce dernier plant réuſſit par-tout. 600 grands plants d'aulnes ou vernes, propres à remplir des quinconces ou allées dans des terreins marécageux. M. Sauv. diſtribue des boutures du véritable peuplier d'Italie, d'un an, fraichement coupées, parfaitement emballées & emmouſſées, de façon qu'il eſt impoſſible qu'elles ſe deſſechent en route, dans quelqu'endroit qu'on les tranſporte. On prend dans cet établiſſement où l'on n'eſt occupé qu'à mériter la confiance publique, des précautions particulieres tant pour l'arrachage que pour l'emballage & le tranſport, qui ſont inconnues dans les autres pepinieres. L'ordre, la probité, les lumieres, les connoiſſances, les ſoins qu'on a de donner les véritables eſpeces, les facilités qu'on procure aux Cultivateurs en leur offrant des échanges de grains ou de plants, enfin le déſintéreſſement aſſurent à cette entrepriſe la préférence ſur les autres. Le ſieur Sauvalle prie les perſonnes qui l'honorent de leur confiance, de lui écrire le plutôt poſſible, & d'affranchir leurs lettres autant qu'elles le pourront commodément. Il joindra aux envois tous les éclairciſſemens néceſſaires pour la culture des plants qu'on lui demandera.

On pourra auſſi s'adreſſer à Paris chez M. de la Montagne, Huiſſier-Priſeur, rue S. Antoine, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier, pour toutes les demandes qu'on voudra faire, il fera venir les plants qu'on demandera.

AVIS.

Le ſieur Peltier, Entrepreneur de la Manufacture royale de velours de coton, établie à Sens, tient magaſin en gros des étoffes de ſadite manufacture, *rue des Déchargeurs, Hôtel de la Vielle-Poſte à Paris.* On trouve auſſi chez lui des étamines du Mans en différentes eſpeces, ainſi que des mouchoirs en incarnat, bon teint dans toutes largeurs & qualités qui imitent parfaitement ceux des Indes.

Il invite MM. les Négocians de lui faire part de leur demande.

COMMERCE.

COLONIES FRANÇOISES.

DE S. DOMINGUE.

Biens à vendre & ſucceſſions.

A Vendre, une place ſiſe au Margo à 3 lieues de l'Embarcadaire, conſiſtant en 50 quarreaux de terre & en 18000 pieds de café dans leur premier rapport. Il faut s'adreſſer à M. *Cleriſſeau*, Marchand de fer au Cap.

Une habitation ſiſe au quartier du Borgne, à 2 lieues de l'Embarcadaire, conſiſtant en 64 quarreaux de terre, 18000 pieds de café, dont partie actuellem^t. en rapport. On s'adreſſera à M. *Boyrie*, habitant au bas Limbé, ou à M. *Desſoſſes*, au Cap.

DE LISBONNE, *le 29 Sept. 1767.*

Il vient d'arriver de Rio-Janeiro, en 83 jours de traverſée, un Bâtiment dont on n'a point encore diſtribué les lettres, mais dont les Officiers rapportent qu'il y avoit en ce Port trois Vaiſſeaux François & deux Anglois venant des Indes orientales.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 17 Oct. 1767.*

Le Navire François la *Nouvelle Société* de 300 tonneaux, Capitaine *Abraham*, Armateurs MM. *Hamart & la Maigniere* eſt en charge dans ce Port pour le Port-au-Prince.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Nouvelle Eſ-*

pérance, de 150 tonneaux, Capitaine *Herman Schlichting*, pour Hambourg; & la *Dame Louiſe*, de 100 tonneaux, Capitaine *Sieke Wybes*, pour Bruges; le ſieur *Boudet*, Interprete pour ces deux Navires.

DU HAVRE, *le 20 Oct. 1767.*

Le Navire le *Lowendal*, de 280 tonneaux, Capitaine *Michel Goſſelin*, eſt en charge dans ce Port pour les Cayes S. Louis, fonds de l'Iſle à Vache, & compte partir dans les premiers jours de Novembre. Ceux qui voudront s'y embarquer, ou qui auront des marchandiſes à y faire charger, pourront s'adreſſer au Havre, à MM. *Baudry* & *Boulogne*; à Rouen, à M. *Lemoyne*, Secrétaire du Roi, & à Paris à M. *Lemoyne*, Directeur de la Compagnie des Indes.

DE NANTES, *le 17 Oct. 1767.*

Prix courant de diverſes Marchandiſes.

L'indigo cuivré de Saint Domingue, 5 ℔ 5 ß; d° mélangé de bleu, violet & cuivré, 5 ℔ 15 ß; d°. violet pur, de 6 ℔ 10 ß à 6 ℔ 15; d°. en poudre, de 3 ℔ 5 ß à 4 ℔ 10; cacao de la Martinique, de 14 ß 6 ₰ à 15 ß 6 ₰; café de la Martinique, de 19 à 21 ß; d°. de S. Domingue, de 17 ß 9 ₰ à 19 ß 9 ₰ la *livre*.

Sucre terré ou caſſonade premiere ſorte, 51 ℔; do. ſeconde ſorte, de 47 à 48 ℔; d°. troiſiéme ſorte, de 44 à 45 ℔; d°. petit ſucre ou quatriéme ſorte, de 40 à 41 ℔; d°. tête ou cinquiéme ſorte, de 32 à 35 ℔; d°. brut premiere ſorte, de 28 à 30 ℔; d°. ſeconde ſorte, de 25 à 26 ℔; d°. inférieur ou quatriéme ſorte, 20 ℔; ſyrop melaſſe; de 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; ſucre en pains, de 4 & 6 livres, en papier, de 80 à 85 ℔; coton en laine de S. Domingue, de 160 à 165 ℔; d°. de la Guadeloupe & de la Martinique, de 150 à 152 ℔; d°. de Smyrne, de 125 à 130 ℔ le *quintal*.

Morue ſeche ſelon ſes diverſes qualités, de 25 à 35 ℔ le *cent*; morue fraiche de Terre-Neuve, grand poiſſon, 200 ℔ les 62 poignées de deux morues chacune; d°. raguet ou rebut, 100 ℔.

Huile d'olive fine du Port Maurice, premiere qualité, de 67 à 68 ℔; d°. ſeconde, de 64 à 65 ℔; d°. de Provence, premiere qualité, 67 ℔; d°. ſeconde, de 64 à 65 ℔; d°. graſſe épurée de Fece, 52 ℔; d°. de lin, de 44 à 45 ℔ le *quintal*; miel de Bretagne, de 16 ℔ 10 ß à 17 ℔; d°. du Mans ſupérieur, 18 ℔ le *quintal*.

Bois de campêche en buches coupe d'Eſpagne; 12 ℔; coupe de Hollande, 13 ℔; d°. de Honduras non pelé, 6 ℔; pelé, 8 ℔; d°. de Fernambourg, 43 ℔; d°. de Sainte-Marthe, 18 ℔; d°. de Fuſtel, 15 ℔ le *cent* peſant.

Chanvre d'Auvergne & du Pays, 28 ℔; alun de Rome 58 ℔; d°. de Smyrne, 41 ℔; d°. de Roche, 32 ℔; riz de la Caroline 21 ℔; d°. du Levant, 23 ℔ le *quintal*.

Eau-de-vie de Bretagne en petites pieces, 156 ℔ les 29 veltes, d°. en groſſes pieces, 160 ℔; vin blanc ſelon ſes qualités, de 200 à 204 ℔ le tonneau. (*)

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, 2 & demi pour cent; pour *idem* au Cap, S. Domingue, à Léogane, aux Cayes S. Louis, de 2 & demi à 2 trois quarts; prime liée d'allée & de retour, de 5 à 5 & demi; pour l'aller à Marſeille, de 2 à 2 & demi, pour *idem* à Bordeaux, 1 un quart; pour Guinée d'aller & de retour, de 6 à 6 un quart; pour l'aller à Amſterdam, 2; pour *idem* à Roterdam, 1 trois quarts; pour *idem* à Hambourg, 2; pour *idem* à la Rochelle, 1 un quart; pour *idem* à Dunkerque & Calais, 1 & demi; pour *idem* à Cadix, 1 & demi à 1 trois quarts; pour *idem* à Bilbao, un un quart.

Prix du fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Léogane, pour les Cayes S. Louis, de 60 à 63 ℔ par tonneau du poids de 2000 liv. gabarrage compris; pour Marſeille, 40 ℔; pour Bordeaux, 20 ℔; pour Amſterdam, pour Roterdam & pour Hambourg, de 20 à 25 ℔; pour la Rochelle, 12 ℔; pour Dunkerque & Calais, 24 ℔; pour Cadix, 6 ℔ par balle & 28 ℔ par tonneau; pour Bilbao, 3 ℔ par balle & 18 ℔ par tonneau.

(*) *Le tonneau contient 4 bariques de 246 pintes meſure de paris.*

DE LA ROCHELLE, *le 17 Oct. 1767.*

Prix courants de quelques Marchandiſes.

La récolte en vins dans cette Province a été très-mauvaiſe, & on eſtime qu'en général on en a recueilli trois quarts moins que l'année derniere ; les Iſles d'Oleron & de Ré ſont à peu près de même.

L'eau-de-vie vaut dans ces deux Iſles, comme à Cognac, 150 ℔ ; celle de la Rochelle, de 160 à 162 ℔ ; le froment, de 184 à 185 ℔ ; l'orge de 93 à 96 ℔ ; le ſeigle, de 115 à 118 ℔ ; l'avoine, de 70 à 73 ℔.

Le ſel nouveau de S. Martin, 540 ℔ ; d°. de chaudiere de Seudres, 540 ℔ ; d°. blanc, 580 ℔ ; indigo cuivré, de 5 à 5 ℔ 5 ß : il n'y a plus de café & fort peu de ſucre : le brut vaut de 24 à 31 ℔ ; le blanc troiſiéme ſorte, de 44 à 45 ℔ ; le ſyrop 10 ℔.

L'arrivée de 4 cargaiſons de morues vertes, les a fait vendre de 1200 ℔ à 1500 ℔ le millier de grand poiſſon ; s'il en arrivoit d'autres, elles pourroient encore baiſſer de prix.

COURS DU CHANGE *à Amſterdam le 12 Octob. 1767.*

Londres.	34	8	
Ditto à 2 uſances.	34	5	1/2
Paris.	54	3/4	
Ditto à 2 uſances.	54	5/8	5/16
Bordeaux	54	1/2	
Ditto à 2 uſances.	54	3/8	
La Rochelle.	54	1/8	
Bilbao	94	3/4	
Madrid	95	1/4	
Cadix.	95		
Séville	95		
Lisbonne.	46	5/16	
Veniſe	88	87	3/4
Gênes	85	84	3/4
Livourne.	86	1/8	
Vienne.	34	7/8	3/4
Hambourg	31	5/16	
Anvers & Gand	3	1/4	p 0/0
Bruxelles	3	1/2	
Zélande.	2	1/2	
Rotterdam			5/4
Genêve	90		
Agiot de la Banque	4	3/4	7/8 p 0/0

CHANGES A PARIS.

Oct. 1767	Jeudi 22.	Ven. 23.	Sam. 24.
Amſterdam.	54 5 8e	. . . .	. . . .
Londres.	31 11. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	171 1/2 . .	. . . .	. . . .
Madrid.	15 4 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. .	15 3 6 .	. . . .	. . . .
Livourne.	95 1/4 . .	. . . .	. . . .
Lyon St.	5 Se. pe .	. . . .	. . . .

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 24 Octobre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	708		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or à 23 k. 31. 32 à . .	97	10	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	54	5	marc.
Idem de 11 d. 10 g. à . .	52	5	marc.
Piaſtres	49	5	marc.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 8 Septembre 1767.*

Qui ordonne que l'amende de deux cents livres, prononcée pour cauſe de fauſſe déclaration ou eſtimation dans les actes ſujets au contrôle, ſur le pied de la valeur des biens, demeurera encourue par les Parties qui prendront de fauſſes qualités dans les contrats de mariage & autres actes dont les droits de contrôle & d'inſinuation doivent être perçus relativement aux qualités des contractans.

LE Roi s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil la Déclaration du 14 Juillet 1699, par l'article XII de laquelle il eſt ordonné qu'en cas de fauſſe déclaration ou eſtimation dans les contrats de mariage & autres actes,

ceux qui les auront faites seront condamnés en deux cents livres d'amende : & Sa Majesté étant informée que les fausses qualités que l'on prend souvent dans les actes dont les droits sont dûs relativement aux qualités, ne sont pas regardées comme de fausses déclarations par le plus grand nombre des parties contractantes, qui croient ne s'exposer à aucune peine, & ne courir d'autre risque que d'être assujettis à payer le supplément des droits, lorsque le déguisement est connu ; quoiqu'en prenant une qualité inférieure à celle que l'on a véritablement dans un acte dont les droits sont réglés suivant les qualités des parties, ce soit faire une fausse déclaration de même nature que celle par laquelle on estime des biens au-dessous de leur vraie valeur, dans un acte dont les droits sont fixés sur cette valeur, enforte que la fraude est également punissable dans l'un comme dans l'autre cas. A quoi Sa Majesté voulant pourvoir : oui le rapport du sieur Del'Averdy-Conseiller ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que l'article XII de la Déclaration du 14 Juillet 1699, sera exécuté selon sa forme & teneur ; en conséquence que l'amende de deux cents livres prononcée pour cause de fausse déclaration ou estimation dans les actes sujets au contrôle, sur le pied de la valeur des biens qui en sont l'objet, demeurera encourue par les parties qui prendront des qualités inférieures à celles qu'elles auront véritablement, dans les contrats de mariage & autres actes dont les droits de contrôle & d'insinuation doivent être perçus relativement aux qualités des contractans ; au payement de laquelle amende de deux cents livres, les contrevenans seront condamnés & contraints de même qu'au supplément des droits dûs par les voies ordinaires & accoutumées pour le recouvrement des deniers royaux. Enjoint Sa Majesté aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, de tenir la main à l'exécution du présent Arrêt, qui sera imprimé, lû, publié & affiché partout où besoin sera, & exécuté non-obstant toutes oppositions ou empêchemens quelconques. Fait au Conseil d'État du Roi, *&c.*

EFFETS PUBLICS *à Amsterdam ; du 12 Octob. 1767.*

Actions. De la Comp. Holl. des Indes Orientales. . . .	519
De la Com. Hol. des In. Occ.	36 ½
De la Banque d'Angleterre.	158 ¼
De la Com. Ang. des In. Or.	270
De la Com. de la Mer du Sud.	106
Annuités à 4 p ℅ 1760 . . .	103
Consolidées à 3 p ℅ . . .	89

Paiement des Rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Oct.
De Pigis,	11e.	G.	29
Maigret,	21e.	M.	27
De la charmotte,	30e.	L.	30
Drouet,	35e.	L.	29
Lenoir,	45e.	G.	31
De Lauge,	48e.	J.	29

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1767.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
Ac. des Indes.	1247 ½	1250	1250
Emp. de la Com.	387		
Prom. à 5 p ℅.			
Prom. à 4 p ℅.	39 ½ 40	39 ½	40
Bill. de la Com.	402	402	402
Ac. des Fermes.	845	847 ½	850 52 ½
Amortissement.			
2 s. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.	14	14	14
Annuités.	385	385	384
Coup. d'An.	74	73 ½	73 ½
Emp. de 50 mil.	30. 4m	30. 2m. 29 ½	30. 2m
Emp. de 30 mil.	31 ½ 32	32. 31 ½.	32. 31 ½.
Cot. 1759.			34
Canada.	35 ½ 37 10m	36	36 37. 5m. 37 ½ 10m
4e. L. Epoques.	22 ½ 11e. 28	23 11e. 28	23 ½ 11e. 28 ½ 29
Nouette.	30	30	
Ac. de la caisse			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ℅			
Languedoc.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 86.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 13 Mai 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 50 liv.; le commun, de 30 à 36 liv.; le brut, de 22 à 24 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, de 17 à 17 ſols 3 den.; le coton, de 175 à 180 livres.

Au Cap, le 18, le ſucre, de la premiere qualité, de 58 à 60; celui de la ſeconde, de 52 à 55; celui de la troiſiéme, de 44 à 48 liv.; le commun, de 34 à 42 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 8 à 8 liv. 15 ſols; le cuivré, de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 17 ſols à 18 ſols; le coton, de 200 à 210 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demi pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, ledit jour 13 Mai, le vin de Bordeaux, de 160 à 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 70 liv., *le baril*; le petit ſalé, de 24 à 27 liv. *l'ancre*; l'huile, de 21 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, 90 liv. *le cent.*

Au Cap, le 18, le vin vieux, de 170 à 180 liv.; le nouveau, de 140 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 100 liv.; la commune, de 75 à 80; le bœuf ſalé, de 66 à 75 liv. *le baril*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; l'huile, de 18 à 45 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 90 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 27 à 30 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 14 à 15 den.; le brut, de 16 à 17 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 15 à 16 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

De Nantes, *le* 18 *Octobre* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 9 au 16 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port 27 Bâtimens François & 1 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Marquiſe de Segur*, de 300 tonneaux, Capitaine *Barbiniere*; le *Vicomte de Choiſeul*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lepont Dufortin*, venant tous deux du Port-au-Prince; l'*Apollon*, de 160 tonneaux, Capitaine *Fradin*; la *Marie Anne*, de 150 tonneaux, Capitaine *Ricard*, venant tous deux des Cayes Saint Louis; le *Marquis de Levis*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*, venant de Leogane chargés tous cinq de 1703 bariques 2 tierçons 160 quarts 2 barils de ſucre brut, terré & tête, 4 boucauts 106 bariques 67 quarts de café, 6 futailles 7 bariques 1 tierçon 11 quarts 4 ancres d'indigo, 446 balles & ballots de coton, 78 madriers de bois d'Acajou, 466 buches de bois de Gayac, 48 cuirs ſecs en poil, 41 dents de morphil, ſyrop & confitures; la *Légere*, Capitaine *Pierre Fontaine*, venant de Lisbonne chargés de bois de Breſil, d'huile de poiſſon, de vin & de citrons verts, l'*Angélique*, Capitaine *J. L. le Franc*, venant de Madere avec du vin, des citrons confits & des limons verts; la *Reine*, Capitaine *André Bitaut*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Marc Ollivier*; la *Valeur*, Capitaine *Jean Martin*, venant tous trois de Bayonne avec du chocolat, des jambons, de l'huile de thérébentine, des peaux de veau corroyées, de la réſine & des bouchons de liege; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Surville Lucas*, venant de Marſeille avec du ſavon, de l'huile d'olive, du coton en laine & filé, des anchois & d'autres marchandiſes; le *Prophéte Elie*, Capitaine *Jean Brizard*; le *Don de Dieu*, Capitaine *J. Fr. Laidel*; l'*Aimable Marthe*, Capitaine *François Rouſſeau*; l'*Union*, Capitaine *Jacques Ferrée*, venant tous quatre de Saint Martin de Ré chargés de vin; le *Cormoran*, Capitaine *Pierre Broduc*; le *Saint Pierre*, Capitaine *Laurent Gorée*; le *Saint Nicolas*, Capitaine *Jean Morin*; la *Bergere*, Capitaine *Arnaud Dupuy*, venant tous quatre de Bordeaux avec du vin, de l'eau de-vie, des bouchons de liege, & de la garance, la *Trinité*, Capitaine *Et. Lanco*, venant de Concarneau; la *Sainte Roſe*, Capitaine *Vincent Joubieu*, venant d'Aurai; le *S. Jacques*, Capitaine *Michel Liſcouet*, venant de Port Louis; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *J. Martin Dionis*, venant de Belle Iſle chargés tous quatre de ſardines preſſées; la *Marie*, Capitaine *J. Baugrand*; le *Diligent*, Capitaine *Joſ. Chaton*; la *Reine des Anges*, Capit. *Guil. Chaton*; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre le Vaillant*, venant tous quatre de l'Orient chargés de porcelaine, café, peaux de bœuf & de moutons, canelle ſauvage, fer de France, fayence & papier; la *Notre-Dame de Begogne*, Eſpagnol, venant de Bilbao avec de la laine.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Chaumont*, Capitaine *Morin*, allant au Port-au-Prince; le *Mars*, Capitaine *Terrien*, allant en Guinée; le *Printemps*, Capitaine *J. Louis Chauvet*; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*, allant tous deux à Cadix chargés de toile, rocou, platille, farine, faiols, feves, orge, fil & étamine; la *Veſtale*, Capitaine *Charles Fiquel*, allant à Vannes avec du froment & du ſeigle; les *Deux Sœurs*, Capit. *Laſalle*, allant à Bayonne chargé de pierres à fuſils, de mercerie, de coutil, de beurre, de fayence, de peaux de veaux, de fil & de toile; les *Jumeaux*, Capitaine *Louis Chauvet*, allant à Toulon avec du froment & du ſeigle; le *Saint Jacques*, Capitaine *Gilbert*, allant à Marſeille avec des pierres à fuſil & des feves; des Etrangers, le *Fock & Maria*, allant à Hambourg; & l'*Helvetien*, Capitaine *Jacob Vervene*, allant à Amſterdam avec du thé, de l'indigo, du café, du ſucre brut & terré, & de l'ocre.

DE LA ROCHELLE, *le* 17 *Octobre* 1767.

DÉPART *de Navires.*

Les Navires l'*Orphée*, la *Charmante Suzanne*, & l'*Archimede* ont mis à la voile du 13 au 16, le premier pour la Louiſiane, le ſecond pour la Guadeloupe & la Martinique, & le troiſiéme pour Saint Domingue.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de cette Ville dans le courant de Septembre 1767, pour les Pays Etrangers, 7952 liv. d'indigo, 373877 l. de ſucre brut, 300577 l. liv. de ſucre terré, 367950 liv. de ſyrop, 65732 de ſucre en pains, 106374 liv. de café, 1756 liv. de rocou, 200 peaux de chevreuil, 30 peaux d'ours, 24263 veltes d'eau-de-vie, & 7500 liv. de coton.

DE L'ORIENT, *le* 14 *Octobre* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port 6 Navires Etrangers; ſçavoir l'*Emghenten*, Capitaine *Chriſtian Vanberg*, venant de Stromſtadt chargé de 108 Eſparts, 94 poutreaux, 216 ſolives, 1824 bouts d'eſparts, 84 perches, 60 anſpecs, 19 caiſſes de cloux de 5 à 10 pouces de long, 150 liv. de fer rond; la *Colombe Blanche*, Capitaine *Arent Vanderberg*, venant de Dantzick chargé de 86 préſenites, 464 bordages, 2689 planches, 13830 mérains, & 60 barils de poudre à canon; la *Dame Alleta Delligonda*, Capitaine *Remi Goſſe*; le *Jeune Allard*, Capitaine *Jean Doetz*; l'*Aimable Aurelia*, Capitaine *Broes Swam*, venant tous trois de Riga chargés de 14300 planches, 326 eſparts, 100 barres de cabeſtan, 129 mâts, 44 vergues; la *Notre-Dame du Secours*, Capitaine *d'Erival*, venant de Cadix chargé de 83 pipes de vin de Xerès & 16 potiches d'olives.

DE MARSEILLE, *le* 13 *Octobre* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 5 au 11 Octobre 1767, il eſt entré dans ce Port 52 Bâtimens François & 26 Etrangers; des premiers, 4 venoient des Colonies; ſçavoir, la *Garonne*, Capitaine *Jean-Sylveſtre Fargier*, de Marſeille; le *Serieux*, Capitaine *Fr. Xavier Dalles*, de Caſſis; le *Saint Vincent*, Capitaine, *Blaiſe Curet*, de Caſſis, partis tous trois du Port au-Prince; la *Singuliere*, Capitaine *J. Joſeph Demolin*, de Marſeille, parti de la Guadeloupe chargés tous quatre de marchandiſes du cru des Colonies; les autres Navires venoient de Terre-Neuve, de Stockholm, de Copenhague, de Newcaſtle, de Londres, d'Amſterdam, de Dunkerque, de Saint Valeri, de Cherbourg, de Saint Nazaire, de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaux, de Bayonne, de Cadix, de Safi, d'Alger, de Salonique, de Galipoli, de Patras, de Mahon, de Sicile, de Meſſine, de Trapano, du Golfe-Zeiton, de Naples, de Tarente, d'Ayamonte, de Morviedre, d'Araiſſe, de Corſe, de la Baſtie, d'Eſpagne, d'Alicante, d'Almazaron, de Tortoſe, de Gênes, de Nice, de la Bourdiguieres, de Vilaſſar, de Frejus, de Narbonne, de Final, de Saint Feliou, de Saint Laurent, de Libourne, de Savone, de Cannes, de Canet, d'Arles, de Martigues & de Toulon, chargés de bled & de diverſes autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps, 33 Navires François & 8 Etrangers; despremiers, 2 alloient au Cap; ſçavoir, le *Zélé*, Capitaine *François Pinatel*, de Marſeille; le *Caſſius*, Capitaine *J. Louis de Blainville*, auſſi de Marſeille; les autres alloient à Toulon, à Hyeres, à la Cale, à Cette, à Bandol, à Saint Tropès, à Oneille, à Agde, à Narbonne, à Nice, à Gênes, en Corſe, à Trieſte, en Italie, à Livourne, en Eſpagne, à Barcelonne, à Alicante, en Sicile, au Levant, à Salonique, à Smyrne, en Syrie, à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 3 Octobre.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

De M. Sarcey de Sutieres, ſur les ſeigles ergotés.

C'Eſt avec raiſon qu'on doit prendre garde que les gens de la campagne ne mangent du ſeigle ergoté; ſes pernicieux effets ne ſont que trop connus, & nous avons obligation à M. Read, Docteur en médecine, de nous avoir indiqué les moyens de guérir les funeſtes accidents que la nourriture de ce grain occaſionne. On conſeille à ceux qui ont du ſeigle ergoté de le paſſer au crible afin de ſéparer l'ergot du grain, mais comme tous les Payſans ne ſont pas en état de faire la dépenſe d'un crible, je leur apprends qu'ils peuvent faire cette ſéparation en vanant à la paille ou à bras avec un van.

Il ne ſuffit pas d'avoir trouvé un moyen de réparer un mal, il ſeroit, ce me ſemble, encore plus avantageux de trouver un ſecret pour le prévenir. Ce ſecret n'eſt autre choſe que mon chaulage, & je puis aſſurer qu'aucun grain ainſi chaulé, de quelqu'eſpece qu'il ſoit, ne ſera ſujet ni à l'ergot, ni à la carie, ni à la pouſſiere noire, en un mot à aucune maladie. Cette aſſertion eſt fondée ſur une expérience de plus de vingt ans.

Toutes les différentes maladies qui arrivent aux grains, proviennent ou de la mauvaiſe qualité du terrein, ou de la nature de du ſol qui conſerve ſon humidité naturelle, ou enfin d'une terre mal labourée qui ne peut ſe débarraſſer des eaux occaſionnées par les pluies abondantes. Ces eaux ſoit naturelles, ſoit accidentelles en ſéjournant trop long-temps, croupiſſent & rendent mal ſain un ſol qui ſouvent ne l'étoit pas de ſa nature. La chaleur excitant la fermentation, attire des vapeurs nuiſibles qui s'attachant plus ou moins aux plantes, ſuivant leur force, la direction de l'air ou la malignité de la vapeur les gâtent & les corrompent enfin. Telle eſt l'origine de l'ergot, de la nielle, de la carie, de la pouſſiere noire, *&c.* Le chaulage en garantira toutes ſortes de grains, parce qu'il le purifiera, lui donnera de la force, engraiſſera la terre, *&c.* J'ajoute que la néceſſité des labours bien faits & en planches plus ou moins bombées, eſt abſolument indiſpenſable.

Je ne puis être de l'avis de ceux qui conſeillent de ſemer des bleds de deux ans pour éviter les maladies auxquelles les grains ſont ſujets. Quelle raiſon phyſique pourroient-ils donner pour appuyer un tel conſeil? En ſuppoſant qu'on pût y en trouver une, tous les Laboureurs ou Métayers recueillent-ils aſſez pour conſerver leur bled d'une année à l'autre? Il y en a un grand nombre qui ſe trouvent forcés de vendre leurs récoltes auſſi-tôt qu'elle eſt faite, & qui peuvent à peine conſerver ce qu'il faut pour les ſemences. D'ailleurs, ſont-ils tous aſſez habiles pour ſçavoir bien conſerver les grains? Pluſieurs ne peuvent les garder en gerbes parce qu'ils ont beſoin de leurs pailles pour la nourriture de leurs beſtiaux. Ainſi ce conſeil, comme on voit, ne paroît pas admiſſi-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ble. J'ajouterai de plus qu'en ſemant du vieux bled, on riſque de ne voir lever qu'une partie de la ſemence. Il eſt donc plus naturel d'avoir recours au chaulage, par le moyen duquel on pourra ſemer avec ſuccès des grains qui auroient été niellés, charbonnés, *&c.* Le chaulage leur ôtera leur mauvaiſe qualité, & les rendra capables de produire une bonne récolte qui ne ſe reſſentira nullement de la mauvaiſe qualité que le grain avoit avant le chaulage.

En publiant mon chaulage, je crois avoir oublié de dire *qu'il falloit mettre dans le tonneau de l'eau de leſſive après y avoir fait bouillir du genet, & qu'il falloit y ajouter un bon boiſſeau de ſuie de cheminée.*

MÉMOIRE

Sur la culture du chardon à Bonnetier. Par M. Jerome Barate, Correſpondant de la Société d'agriculture de Rouen.
Extrait des Mémoires de cette Société.

On ſçait que le Chardon à Bonnetier, *dipſacus ſativus* (*a*) eſt d'un uſage indiſpenſable pour laner ou tirer le poil de tous les ouvrages en laine, puiſqu'aucune carde n'y peut ſuppléer, car les plus flexibles, ou manqueroient de reſſors, ou déterioreroient la carde de l'étoffe. Perſonne n'ignore d'ailleurs que ce chardon eſt d'un grand débit, non-ſeulement dans le Royaume, mais encore en Hollande; qu'en conſéquence il forme un objet de commerce digne de notre attention; enfin, que la balle qui conſiſte en dix mille têtes de chardon, ſe vend année commune 24 à 25 ℔. Malgré tous ces avantages, ſa culture n'étoit ſuivie dans toute la Généralité de Rouen, que dans trois Villages ſeulement.

M. Barate réſolu de la rendre plus générale, en fit l'eſſai à Oiſſel, Élection de Rouen, dans un terrein de douze perches meſure de Roi, (*b*) où il avoit planté des haricots blancs, & qu'il avoit fumé convenablement. Il ſema au commencement de Juillet ſa graine de chardon qui leva très-bien, & qui prit une nouvelle force après la récolte des haricots. L'été ſuivant il retira de ſes plantes plus d'une balle de têtes bien conditionnées; cependant tout le plant n'avoit pu monter parce qu'il étoit trop dru. Lorſque les fleurs ſont paſſées, on cueille le chardon, en lui laiſſant une queue d'environ un pied de long. On l'arrange par botte de cinquante, qu'on ſuſpend pour faire ſecher. Il faut que le chardon ſoit à l'abri de la pluie qui le pourriroit ou du ſoleil qui le rougiroit. L'un ou l'autre de ces inconvéniens nuit également à ſon débit. Les tiges de ces chardons ſont très-bonnes pour chauffer le four, mais elles ſont dangereuſes à brûler dans une chambre, parce qu'elles pétillent beaucoup.

M. Barate pour encourager à la culture du chardon, donne dans ſon mémoire la dépenſe & le produit, & fait voir qu'une terre cultivée en chardon rapporte beaucoup plus que celle qui eſt enſemencée en bled. Voici l'état qu'il donne de l'une & de l'autre.

» Je ne compte point, dit-il, un peu plus » de fumier qu'il n'en eût fallu pour du bled, » parce que la récolte des feves en a dédom- » magé, ainſi que du loyer de la terre & la- » bourage.

DÉPENSE.

» Une année de			
» loyer de 12 per-			
» ches de terre à 30 l.			
» l'acre	2 ℔	5 ß	
» Deux houetta-			
» ges à 2 ℔ 10 ß .	5		
» Frais de récolte.	3		
» Ajuſtement &			
» emballage . . .	1		
PRODUIT .	11	5	
» Une manne de			
» chardon march. .	24		
» Vingt-quatre			
» gerbées de chauf-			
» fage à 1 ß 6 d. .	1	16	25 ℔ 16 ß
Reſte net. . .	14	11	

(a) *Il y a la grande & la petite eſpece. Quelques-uns prétendent que la petite eſt plus propre aux Bonnetiers que la grande.*

(b) *La perche eſt compoſée de 22 pieds quarrés & le pied de douze pouces.*

Voyons maintenant ce que le même terrein rapportoit en bled.

» L'acre de la même terre auroit exigé quatre labours, qui à cinq livres, font pour l'acre 20 ℔ & pour 12 perches . . . . 1 ℔ 10 ß

» Loyer de la terre à 30 ℔ l'acre 2 5

» On seme à Oissel huit boisseaux de bled à l'acre du Roi, lesquels à 10 ℔ la mine (car c'est du bled de choix) feroient pour l'acre 20 ℔, & pour les 12 perches 1 10

» Les frais de récolte & de battage sont payés par la paille.

» Ainsi pour les frais des 12 perches en bled 5 5

» L'acre en ce pays rapporte dans les meilleures années 250 gerbes, dont 4 au boisseau, ce qui feroit pour l'acre 62 boisseaux & demi de 2 ℔ 5 ß le boisseau, 140 ℔ & pour les 12 perches. 10 10

Produit net 5 5

» Il y a donc près de deux tiers à gagner en cultivant le chardon dans les terreins qui le permettent. Cette plante exige une exposition au midi, une terre douce & substantielle. Il ne craint que les grandes gelées en hyver, & la bruine en été. Les abeilles sont très-friandes de ces fleurs, & elles se désalterent dans l'eau que conservent les feuilles qui forment une espece de cuvette à chaque nœud de la plante.

MÉMOIRE

De M. Dambourney, sur les encouragemens qu'il seroit utile d'accorder aux Citoyens qui, après avoir remplis les charges municipales de la Ville de Rouen, desireroient se retirer à la Campagne. Extrait du second volume des mémoires de la Société d'Agriculture de Rouen.

Le but de ce Mémoire est de donner un nouveau lustre à l'agriculture en la faisant exercer par des riches Négocians, qui, après avoir donné une partie de leur vie au commerce & à l'exercice des charges municipales, voudroient se retirer à la campagne pour y partager les travaux des colons. C'est à la campagne qu'ils acheveroient de rendre service à la patrie, & qu'ils pourroient se glorifier de lui avoir été utiles dans les deux seuls points qui font la richesse & la puissance d'un État. Leur exemple animeroit le Laboureur; les avances qu'ils feroient amélioreroient l'agriculture; l'argent qu'ils répandroient par leurs dépenses, enrichiroient la Communauté; la douceur de leurs mœurs leur attireroit le respect & la confiance des Habitans, & leur expérience dans les affaires les mettroit en état de juger sagement les différends qui surviendroient entre les Colons; en en mot, ils étoufferoient les haines, & par leur prudence ils préviendroient ou concilieroient les Procès. Leurs respectables compagnes, par leurs sages leçons, inspireroient aux jeunes filles l'amour de la vertu & du travail. On les verroit bientôt diriger leurs mains grossieres à doubler le prix du coton, à tirer partie de la dépouille des vers à soie.

Ce tableau agréable que nous traçons d'après M. Dambourney, est la copie de ce qui se passe dans une campagne aux environs de Rouen. (Au Genneté.) M. le Noble, ancien Négociant, » ayant passé plus de la » moitié de sa vie dans les charges municipales, a porté à la campagne le patriotisme qui l'avoit distingué à la Ville. Après » avoir établi ses enfans dans son commerce, il a tenté aux environs de Rouen, la » culture des mûriers blancs. Il y a si bien » réussi qu'il a mis sous les yeux de la Société, des étoffes de soie de sa récolte qui » égalent & surpassent même en beauté » celles qui ont été fabriquées avec la soie » d'Italie. Sa femme aussi zélée que lui, » instruit des jeunes filles dans l'éducation » des vers & la filature de la soie, tandis » que ses exemples leur inspirent le goût de » la vertu. »

Il y a lieu de penser que M. le Noble auroit des imitateurs si le Citoyen pouvoit se retirer tranquillement à la campagne pour y faire fleurir l'agriculture; mais » exposé » à la jalousie de ses voisins, à la vengeance » d'un Fermier infidele ou mal intentionné, » on le surcharge de taille, on le nomme » Syndic, Collecteur, ou Corvéable. Pleurant alors sur les champs que ses pas auroient fécondés, il revient végéter tristement à la Ville, où l'ennui abbrege des

» jours dont il vouloit encore dévouer le » reſte à ſa patrie. »

Pour obvier à cet inconvénient, M. Dambourney deſireroit » que les Négocians, » les Artiſtes, les Fabricans qui auroient » rempli quelques unes des charges publi- » ques, telles que l'adminiſtration des » Hôpitaux, ou le Conſulat, ou l'Échevi- » nat, & qui auroient le deſir de ſe retirer » à la campagne, puſſent y faire valoir une » charrue ſans payer de taille, ni être aſſu- » jettis au Syndicat, aux collectes & aux » corvées. »

Ce qu'on demande pour la Ville de Rouen, continue M. Dambourney, a été accordé à l'Échevinat de pluſieurs Villes, telles que Paris; Lyon, Toulouſe, *&c.* » La Cour » a ſupprimé des priviléges dont on abuſoit, » parce qu'on les obtenoit avant que de les » avoir mérités, mais celui qu'on oſe eſpérer » de la bonté du Roi, ſuppoſe néceſſaire- » ment des ſervices rendus dans des exer- » cices auſſi pénibles qu'indiſpenſables pour » le maintien de la choſe publique. »

Tel eſt en général le plan du Mémoire de M. Dambourney. Nous aurions deſiré que les bornes qui nous ſont preſcrites, nous euſſent permis de nous étendre davantage; mais le Lecteur peut réparer ce que nous lui faiſons perdre en liſant le Mémoire en entier dans l'ouvrage que nous lui indiquons.

ANNONCE DE LIVRE.

Ichnographie, ou diſcours ſur les quatre Arts d'Architecture, Peinture, Sculpture & Gravure, avec des Notes hiſtoriques, coſmographiques, chronologiques, généalogiques & monogrames, chiffres, lettres initiales, logogryphes, &c. matieres intéreſſantes pour l'inſtructions des Eleves & pour la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe.

Dédiée à M. de Sartine, *Maître des Requêtes, Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris.* Par M. Hebert Amateur. A Paris chez la veuve Ducheſne, Cl. Heriſſant & Deſſaint junior, 1767.

Cet ouvrage eſt compoſé d'une introduction, d'un diſcours & d'une table alphabétique de Notes.

L'introduction fait conſidérer les révolutions étonnantes & la fermentation générale arrivées en Europe depuis cinq ſiecles qui ont opéré nombre de découvertes, & la naiſſance ou le renouvellement des Sciences & des beaux Arts.

Le diſcours diviſé en quatre parties traite de l'Architecture, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

L'Architecture fait le ſujet de la premiere partie diviſée en trois Sections. La premiere traite de ſon origine, de ſes progrès & de ſes révolutions. La ſeconde de ſes différens ordres. La troiſiéme renferme une deſcription de nombre d'édifices & monumens Egyptiens, Babyloniens, Grecs, Romains & modernes, ſubſiſtans en tout ou en partie.

La ſeconde Partie traite de la Peinture, & forme quatre ſections, la premiere parle de ſon origine de ſes progrès, de ſes révolutions, & de ſes différentes Écoles. La ſeconde fait mention de douze ſortes de Peintures, la détrempe, la freſque, la peinture à l'huile, le Paſtel, la Moſaïque, la miniature, l'Émail, l'Encauſtique, la peinture ſur le verre, l'Eludorique, la peinture en tapiſſerie & la peinture ſur le plâtre. La troiſiéme enſeigne les huit principes de Peintures, l'invention ou compoſition, l'expreſſion, le deſſein, le coloris, le faire ou maniement, la grace & la beauté ou le beau, le coſtume & le ſublime. La quatriéme indique les beaux Ouvrages en Peinture antiques & modernes, & le nom de leurs Auteurs.

La Sculpture eſt le ſujet de la troiſiéme partie diviſée en ſix ſections. La premiere traite de ſon origine, de ſes progrès, de ſes révolutions, & des différentes ſortes de Statues chez les anciens. La ſeconde eſt une diſſertation ſur le degré de perfection auquel les anciens ont porté cet Art. La prééminence de la Sculpture ſur la peinture, & de celle-ci ſur la premiere, fait le ſujet de la troiſiéme. La quatriéme fait mention des morceaux de ſculptures antiques & modernes avec le nom de leurs Auteurs. La cinquiéme eſt une deſcription détaillée de tous les marbres anciens & modernes. La ſixiéme traite de la découverte du Stuc & de la maniere de le faire.

La quatriéme partie diviſée en quatre ſections, a la Gravure pour objet. La premiere rapporte l'origine, les progrès & les révolutions de la gravure ſur les métaux,

pierres précieuſes, *&c.* & de celle en taille douce, avec l'énumération de pluſieurs Eſtampes des grands Maîtres. La ſeconde indique les plus belles Eſtampes & Gravures ſur métaux, pierres précieuſes, *&c.* & le nom de leurs Auteurs. La troiſiéme traite de cinq ſortes de Gravures, ſur bois, à l'eau forte & au burin, de la Gravure en maniere noire, de celle inventée par Hugo de Carpi, & renouvellée par Jacques-Chriſtophe le Blond, de celle de M. Demarteau l'aîné, & donne l'extrait des découvertes dans les Arts du Prince San Severo Italien. La quatriéme fait mention de l'impreſſion ou imprimure de tableaux à l'huile, de l'impreſ. des couleurs pour les bâtimens, de l'impreſſion des Eſtampes, de l'Imprimerie en caracteres, avec une diſſertation ſur ſon invention, & les différens ſentimens ſur ſon origine, & enfin le nom & le ſiecle des Imprimeurs qui ſe ſont illuſtrés.

La table alphabétique des notes données pour l'explication des différentes choſes dénommées dans cet ouvrage, apprendra au Lecteur l'Hiſtoire & les attributs des Divinités des Anciens, avec les attributs allégoriques ſur toutes ſortes de ſujets, la vie de pluſieurs Papes, Empereurs, Monarques, Princes, Hommes illuſtres dans les Sciences & dans les Arts, Femmes célébres, & Chefs de Religions ou de Sectes. Il y trouvera un diſcours ſur les monogrames, chiffres, lettres initiales, logogryphes pour la connoiſſance des ouvrages des Artiſtes en Peinture & Gravure : nombre de traits de l'Hiſtoire ſacrée & profane, ancienne & moderne : la deſcription des différentes parties du monde, celle des Empires, Royaumes, Républiques, Villes, pays anciens & modernes, & leurs diverſes révolutions : l'origine, les mœurs & les Religions des peuples qui les ont habités ou qui les poſſédent. Cette table détaillera à l'Artiſte novice les plus beaux temples de l'antiquité, les monumens appellés les merveilles du monde, & les chefs-d'œuvre anciens & modernes en Architecture, Peinture & Sculpture. Elle lui dévoilera les divers ſyſtêmes publiés par les Philoſophes; enfin elle lui enſeignera l'Hiſtoire, l'Uranographie, la Géograpie, la Chronologie & la Généalogie de pluſieurs principales Maiſons de l'Europe.

Pour mettre tout le monde, & principalement les diſciples des Écoles gratuites du deſſein à portée de ſe procurer avec facilité cet Ouvrage dont l'utilité paroît ſi eſſentielle pour les Eleves & la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, l'on propoſe au public une ſouſcription appellée Hebdomadaire Angloiſe, parce qu'elle eſt fort en uſage dans la Grande-Bretagne. Cette Souſcription beaucoup plus avantageuſe que la nôtre pour le Souſcripteur, procure des moyens extrêmement faciles, & pour ainſi dire, inſenſibles pour ſe ſatisfaire.

Condition de la ſouſcription hebdomadaire Anglaiſe pour l'Ichnographie, ouvrage en cinq volumes, dont le prix eſt de 12 l. brochés.

En ſouſcrivant il ſera payé trente ſols, ci . . . . . 1 ℔ 10 ß

Les autres payemens ſe feront en quarante-deux ſemaines, à raiſon de cinq ſols par ſemaine, qui feront pour les quarante-deux ſemaines la ſomme de dix livres dix ſols, ci 10 10

TOTAL 12

Explication de cette Souſcription.

Lors de la ſouſcription il ſera payé trente ſols, ci 1 10

Au bout de ſeize ſemaines, & après avoir payé la ſomme de quatre livres, total deſdites ſeize ſemaines, à cinq ſols pour chacune d'elles, il ſera délivré le premier volume au Souſcripteur, ci 4

Le ſecond volume ſera délivré lorſqu'il aura été payé cinquante ſols pour dix ſemaines, ci . . 2 10

Le troiſiéme volume ſera remis au Souſcripteur huit ſemaines après, & lors du payement fait de la ſomme de quarante ſols, ci 2

Le quatriéme volume ſera délivré quatre ſemaines après, & lorſqu'il aura été payé la ſomme de vingt ſols, ci 1

Le cinquiéme & dernier volume ſera remis quatre autres ſemaines après, & pour lors l'on payera la ſomme de vingt ſols pour le reſtant, ci 1

TOTAL 12

Ces ſouſcriptions ſeront reçues à Paris juſqu'au premier Avril 1768, chez la veuve *Ducheſne*, Libraire rue S. Jacques près la fontaine de S. Benoît, au Temple du Goût: chez *Claude Heriſſant*, Imprimeur-Libraire, rue neuve Notre-Dame, à la Croix d'or; & chez *Deſaint* junior, Libraire, Quai des Auguſtins près la rue Gillecœur. Lequel temps paſſé les ſouſcriptions ſeront fermées; & les Particuliers qui n'auront pas ſouſcrit, payeront quinze livres pour chaque exemplaire.

***ETAT** du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois d'Août* 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

ROUEN.				PARIS.				DIJON.				LIMOGES.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
					l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.
Andely.	23	1	3												
Caudebec.	27	2	6	Beauvais.	21	8	5	Arnay-le-Duc.	20			Angoulême.	19	13	6
Dieppe.	27			Bray ſur Seine	20	9	6	Avallon.	18						
				Compiegne.	21	12		Autun.	19	16					
Eu.	28*	14		Corbeil.	20			Auxerre.	17	12					
Evreux.	23	3	9	Coulomiers.	21			Auxonne.	25	10					
Giſors.	23	9	4	Dreux.	18	4	4	Bar-ſur-Seine.	15*	13	10	Bourganeuf.			
				Etampes.	19	13	9	Beaune.	22	3					
Havre.	28			Fontaineblau.	18										
Lions.	23	8		Joigny.				Belley.	28	16					
				Mantes.	22	6		Bourbon-Lan.	22	16					
Magny.	23	10		Melun.	21	18	10	Bourg.	20						
Montiviliers				Montereau.	19	4		Châlon.	21	17	4	Brive.	17*	14	6
				Montlhery.	20			Charolles.	28	13	9				
Neufchatel.	24	7	6	Nogent.	18	6		Châtil.ſur-Sei.	17	1	4				
Pont-de l'Arche.	24	16		PARIS.											
				Pontoiſe.	23*	15		DIJON.	23	4					
				Provins.	19	10		Gex.	35*	1		LIMOGES.	19*	16	
Pont-Audemer.	28	7	2	S. Florentin.				Mâcon.	24						
				S. Ger. en L.	21	10		Nuits.	20	14	4				
				Senlis.	19	16	9	Saulieu.	19	12	9				
Pont-l'Ev.	23	1	6	Sens.	18	6	8	Semur-en-Aux.	20	18					
ROUEN.	22*	15	2	Tonnerre.	15*	15		Seurre.	18			Tulle.			

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	25	1	2	From. le ſep.	20	10		From. le ſep.	21	19	5	From. le ſep.	19	1	4
Pain la liv.		3		Pain la liv.				Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	4
Avoine le ſ.	7	17	7	Avoine le ſ.	11	4		Avoine le ſ.	3	3	8	Avoine le ſ.	6	6	1
Foin le q.	1	11	3	Foin le q.				Foin le q.	2	18	6	Foin le q.	3	5	
Paille le q.	1	2		Paille le q.				Paille le q.	1		9	Paille le q.	1	3	9

NOUVEL AVIS

Sur les pompes de M. de Liniere.

Les ſuccès ineſpérés des nouvelles pompes de l'invention de M. de Liniere, ayant mérité l'attention du Gouvernement dans leur application pour la marine & pour les incendies, leur ont donné des gradations d'autenticité qui ne peuvent laiſſer aucun

doute ſur la réalité de leurs divers avantages annoncés dans les papiers publics.

Le privilége excluſif de ces pompes accompagné de lettres-patentes, a été accordé à l'Inventeur à la ſuite des expériences ordonnées par M. le Duc de Choiſeul, alors Miniſtre de la Marine. Le Parlement a ordonné de nouveaux examens avant l'enregiſtrement des lettres patentes. D'autres expériences ont été enſuite ſucceſſivement ſoutenues pendant le courant de 18 mois, à Breſt & à Paris, en mer comme ſur terre par les principaux Officiers de la marine du Roi, des Commiſſaires ordonnateurs de marine, des Ingénieurs en chef, Conſtructeurs de Vaiſſeaux & cinq Membres de l'Académie royale des Sciences de Paris, tous nommés à cet effet par M. le Duc de Praſlin, Miniſtre actuel de la Marine, qui a honoré de ſa préſence l'une de ces principales épreuves. A la ſuite de toutes ces expériences conſtatées par des Procès-verbaux, le Miniſtre a chargé M. de Liniere de la fourniture de ſes pompes à épuiſement pour les Vaiſſeaux du Roi, & de ſes pompes à incendie pour la conſervation des magaſins & arſenaux de Sa Majeſté dans les Ports. Enfin le Gouvernement voulant donner de la publicité à la protection qu'il croit devoir accorder à une invention reconnue auſſi utile, vient d'ériger la fabrique de ces pompes en *manufacture royale*, avec autoriſation d'y avoir un Suiſſe à la livrée de Sa Majeſté.

D'autres expériences ſe ſont faites en même-temps à Marſeille, à Montpellier, à Cette, à Bordeaux, à la Rochelle, au Havre, à Rouen, à Angers, à Amiens, *&c.* Par-tout les mêmes propriétés ont été reconnues & autentiquement conſtatées.

Peut-on révoquer en doute des avantages établis par une ſuite d'autenticité auſſi ſoutenue.

Il ne s'agit pas de ſpéculation; tout eſt exécuté; tout eſt en évidence. Ce ſont des faits qui ne peuvent être conteſtés. Chacun peut, à volonté, s'aſſurer de leur réalité par ſes propres yeux, à la Manufacture royale des pompes de la Marine du Roi, à Paris, rue neuve S. Gilles, près le Boulevard, au Marais.

Tous les jours, depuis onze heures juſqu'à midi, on peut voir agir & examiner ces pompes de tout genre; & on peut y comparer leurs effets réels aux effets annoncés dans les Mémoires. On s'y convaincra que ces pompes ſont ſans cuirs, ſans étranglements d'eau, que leur piſton agit ſans frottement ſenſible & ſans crainte d'uſure; qu'elles ont la faculté de travailler dans les eaux chargées d'ordures, de ſable, de vaze, dans les eaux vitrioliques & corroſives, avec la même facilité que dans les eaux claires & limpides, ſans être ſuſceptibles d'engorgement ni d'aucune détérioration: qu'enfin leur produit eſt conſiderablement ſupérieur à celui des meilleures pompes connues. Quels heureux avantages trouvés particuliérement pour la ſureté du ſervice des pompes marines, de celles à incendie, & de celles qu'on emploie dans les mines! Combien de Vaiſſeaux ont péri, combien de maiſons ont été conſumées par les flammes & combien de mines ont été noyées, abandonnées, pour n'avoir eu de reſſource que dans les pompes ordinaires: leurs cuirs ſe renflent-ils un peu trop, la reſiſtance par les frottemens devient terrible. Sont-ils trop deſſéchés, la pompe donne peu ou point d'eau. Les moindres ordures l'engorgent: les eaux corroſives brûlent les cuirs: la pompe ceſſe d'agir, tout périt. Par l'uſage des nouvelles pompes, point de cuirs, point de cauſe d'engorgement: le ſervice eſt toujours facile, abondant, conſtamment aſſuré.

Quelle économie par leur durée en quelque ſorte inaltérable, par la diminution des forces à employer à leur action, & point de frais d'entretien.

COMMERCE.

CHANGES A PARIS.

Sept. 1767	Lundi 28.	Mar. 29.	Mer. 30.
Amſterdam.	55 ¼ 3 8e	. . .	. . .
Londres.	21 ¾ . .	. . .	. . .
Hambourg.	169 ¼ . .	. . .	. . .
Madrid.	15 5 . .	. . .	. . .
Cadix.	15 4 6. .	. . .	. . .
Livourne.	95 ½ .	. . .	. . .
Lyon Août.	½ B . .	. . .	. . .

AVIS.

Cours de Langue Angloiſe.

Le ſieur *Berry*, Anglois de Nation, Auteur de la Grammaire générale Angloiſe, donne avis que, pour la commodité des Négocians & autres perſonnes qui ſont occupées dans le courant de la journée, il commencera un cours de Lange Angloiſe le premier d'Octobre prochain, lequel cours durera ſix mois & ſera ouvert trois fois la ſemaine, depuis 6 heures du ſoir juſqu'à 8.

Le ſieur *Berry* demeure dans la maiſon de M. Duſay & Compagnie, Négocians, rue & place du Chevalier du Guet; il donne des leçons en ville à toutes les autres heures de la journée; il traduit toutes ſortes d'écritures en François ou en Anglois pour MM. les Banquiers, Négocians, *&c.*

Les perſonnes qui voudront aſſiſter au cours qu'il vient d'indique, ſont priées de ſe faire inſcrire & s'abonner chez lui avant le premier Octobre.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 30 Septembre 1767.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712 à	710	*marc.*
Du Mexique à . . .	704		
Du Perou à	696		
Les guinées à	708		
Ducats à	96	10	*once.*
Or à 23 k. 31. 32 à . .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 & 20 g. à .	54	5	*marc.*
Idem de 11 & 10 g. à . .	52	2	6
Piaſtres	49		

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

OFfice de Notaire Royal, & deux Offices de Secrétaires Greffiers du Roi de deux Communautés, le tout héréditaire, à deux lieues de Lyon, en Dauphiné, à vendre: *s'adreſſer à M. Deſſables, Notaire, place Confort, à Lyon.*

A vendre une Charge de Secrétaire du Roi en la Chancellerie, près la Cour des Aydes de Clermon-Ferrand: s'adreſſer à Bordeaux, à MM. *Pierre Boyer*, *Mezler*, *Zimmerman & Compagnie*; à S. Malo, à M. *Jolly de Pontéadeuc*, qui communiqueront les quittances de Finance, & les gages attribués audit Office, ou à M. *Guy*, Notaire aux Chartrons.

Office de Secrétaire du Roi, Maiſon, Couronne de France près la Cour des Comptes, Aydes & Finances d'Aix de la création de 1715, en Finance 60000 ℔, & aux gages de 2246 ℔, appartenant à M. Priou de Bras, rue de Noailles à Marſeille; il donnera toutes les facilités poſſibles à l'acquéreur qui payera à ſon choix, peu à peu, & même en échange d'immeubles & capitaux, donnera tous les éclairciſſemens néceſſaires, tant pour le produit que pour la ſûreté de l'achat, & gratifiera celui qui lui en procurera la vente, d'un pour cent. On peut s'adreſſer à lui, ou à ſon défaut à M. Lambert Lantier, rue de la Palud.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1767.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
Ac. des Indes. .	1242 ½		1242 ½
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌. .			22 ½
Prom. à 4 p ⅌. .	40		40
Bill. de la Com.	405 4. 5		404. 5.
Ac. des Fermes.	837 ½ 40		840. 37 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	18		18
3e. Loterie. .	17 ½		17 ½
Annuités. . .	402	FESTE.	
Coup. d'An. .	77		77
Emp. de 50 mil.	31		31 31 ½
Emp. de 30 mil.	33. 32 ½		32 ½
Col. 1759. . .			
Canada. . .	36 ½ 37. 5m.		36 ½ 37
4e. L. Epoques.	24. 11e. 29.		24. 11e. 29
Nouette. . .	31		31
Ac. de la caiſſe .			1170
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌ .			
Languedoc. .			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 79.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Cap, le Lundi 30 Mars 1767, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 48 à 60 l.; le commun, de 30 à 40 l.; le brut, de 18 à 24 l.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuivré, de 6 à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols 3 den.; le vieux, de 13 à 16 ſols; le coton, de 210 à 220 liv.; les cuirs, de 6 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

Prix des marchandiſes de France.

Au Cap, le même jour, le vin vieux, de 160 à 180 liv.; le nouveau, de 130 à 150 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, de 77 à 80 liv.; la commune, de 60 à 66 liv.; le bœuf ſalé, de 65 à 75 liv. *le baril*; le beurre, 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 30 à 36 liv. *l'once*; l'huile, de 21 à 45 liv. *la cave*; le ſavon, de 80 à 84 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Cap, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, 14 den.; l'indigo, de 20 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 den.

De Cadix.

En annonçant l'arrivée du Navire Eſpagnol le *Dragon* (*) à Cadix, on n'a donné qu'une idée ſuccinte de ſa cargaiſon, des nouvelles certaines & plus détaillées nous ont appris que ce Navire étoit chargé pour le compte du Roi, de 15 ſurons de cacao ſuconuſque, 12 milliers de vanille & 485 quintaux de cuivre. Ce même Bâtiment apportoit pour le compte de differens Particuliers 4616836 piaſtres fortes en or & argent travaillés & monnoyés, 550 ſurons de cochenille fine, 23 de commune, 20 ſurons d'indigo, 100 ballots de jalap, 6 d'achiote, 5 de cevadille, 2 caiſſons d'écaille, 550932 caiſſons de vanille, 2 caiſſons de coquilles de nacre & 14 caiſſes de ſucre de la Havane.

Le 30 Août le Navire Eſpagnol l'*Aurore*, venant de Carthagêne, des Indes & de la Havane, eſt entré à Cadix chargé de ſucre & d'autres productions de l'Amérique.

Il eſt ſorti du même Port le même jour le Vaiſſeau de guerre Eſpagnol la *Caſtille* & la Frégate la *Pallas*, allant tous deux à la Vera-Cruz chargés de vif argent; il eſt auſſi parti une Polacre marchande chargée de diverſes marchandiſes.

(*) *Voyez Gazette numero 76.*

De Bayonne, *le* 14 *Sept.* 1767.

Exportation.

Du 31 Août au 12 Septembre 1767, il a été exporté de cette Ville par 5 Bâtimens Eſpagnols & 18 François, les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Bilbao*, 12 pipotes 13 bariques d'eau de vie, 14 ballots de plumes d'oie, papier, baſin, mercerie, bonnets de laine, 20 paquets de quincaillerie, 14 futailles de fer, 75 conques de ſel, 21 bariques de goudron, 560 cuirs tecs & 300 planches de pin; pour *Commilles*, 37 bariques d'eau-de-vie, 1 futaille 2 bariques de caſſonnade, 2 caiſſes de ſavon & 15 balles de différentes marchandiſes; pour *Louanco*, 240 conques de bled d'inde, & 60 conques d'avoine; pour *Saint Jean de Luz*, 41 pilotins & 15 planches de pin; pour *Lisbonne*, 45 milliers de brai ſec, 20 quint. de lard & 20 balles de peaux de moutons en laine, pour *Porto-Porto*, 4 milliers de brai ſec; pour *Roſcoff*, 4 milliers de réſine, 20 traques d'avirons, 8 milliers de bouchons de liege & 1300 planches de pin; pour *Marſeille*, 6200 conques de froment; pour la *Rochelle*, 30 barils de brai gras, 10 bariques de goudron & 1400 planches de pin; pour *Rochefort*, 39 milliers de brai & réſine, 30 barils de goudron, 900 planches de pin; pour *Rouen*, 300 balles de laine, 17 caiſſes de vin, 2 barils de liqueurs; pour *Breſt*, 25 milliers de brai & réſine, 10 barils de goudron, 1200 planches de pin; pour *Quimper*, 40 milliers de réſine & 100 planches de pin; pour *Morlaix*, 35 milliers de brai & réſine, 16 barils de brai gras & 400 planches de pin; pour *Vannes*, 5 pipes de cidre, 54 milliers de réſine & 1400 planches de pin; pour *Nantes*, 298 milliers de réſine, 21 bariques 35 barils de goudron, 780 planches de pin, 8 bariques de cidre, 89 cuirs 178 peaux de veau, 10 quintaux de jambons & 225 houes & ſerpes; pour *Landerneau*, 26 milliers de réſine & 1500 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans le même Port pendant le mê-

me eſpace de temps 5 Bâtimens Eſpagnols & 11 François ; de ces derniers, le Senaut le *Phénix*, de 168 tonneaux, Capitaine *Vincent Simonin*, de Bayonne, venoit de la Guadeloupe ; & la Frégate l'*Heureuſe Société*, de 160 tonneaux, Capitaine *Jean-Louis le Blancq*, venoit du Cap chargés tous deux de 413 bariques 16 tierçons 17 quarts de ſucre brut & terré, 13 boucauts 22 bariques 72 quarts de café, 1 boucaut 1 barique 1 quart d'indigo, 240 buches de bois de gayac, 480 cuirs en poil, 3 bariques de gingembre ; des autres Navires, 1 venoit de Saint Sebaſtien, 1 de Saint Ander, 1 de Bilbao, 1 de Morbien, 1 de Bordeaux, 1 de Saint Jean de Luz, tous fix ſur leſt en ſable, en pierres & en moelons ; 1 de Saint Sebaſtien avec 17 futailles 33 ſacs 1 coffre de diverſes marchandiſes, 1 de Bilbao avec 15 balles 8 paquets 2 cofres, 12 futailles 2 caiſſes de différentes march. 1 de S. Jean de Luz avec du bois à brûler, 1 de Marſeille avec des marchandiſes d'épicerie & du Levant, 1 d'Oleron & 3 des Sables d'Olonne avec 258 muids 26 boiſſeaux de ſel, 5 caiſſes de porcelaines & 2 caiſſes de rhubarbe.

DE BORDEAUX.

ETAT *& quantité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées pendant le courant d'Août* 1767, *tant par mer, que par terre pour les Pays Etrangers & quelques Villes du Royaume* ; ſçavoir,

PAR TERRE.

Pour la *Souabe*, 1932 liv. d'indigo ; pour l'*Italie*, 3900 liv. dito ; pour la *Franche Comté*, 16493 liv. dito ; pour *Marſeille*, 870 liv. dito ; pour *Francfort*, 712 liv. dito ; pour l'*Alſace*, 2095 liv. dito ; pour *Offembourg*, 478 liv. dito.

Total 26480 l. d'indigo exporté de Bordeaux par terre pendant le mois d'Août.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 622 bariques 3 quarts de ſucre brut, 1415 bariques 27 quarts de ſucre blanc, 19916 liv. d'indigo, 882807 liv. de café, 4035 liv. de cacao ; pour *Amſterdam*, 491 bariques 1 quart de ſucre brut, 1576 bariques 32 quarts de ſucre blanc, 2753 liv. d'indigo, 58719 liv. de café, 16616 liv. de cacao, 5616 liv. de rocou ; pour *Roterdam*, 620 bariques 3 quarts de ſucre brut, 530 bariques 18 quarts de ſucre blanc, 7527 liv. de café ; pour *Stetin*, 121 bariques de ſucre brut, 111 bariques de ſucre blanc, 4310 liv. d'indigo, 122893 liv. de café, 1829 liv. de cacao ; pour *Saint Sebaſtien*, 2 bariques de ſucre blanc, 12095 liv. de cacao ; pour *Bayonne*, 7804 l. de cacao ; pour *Volgas*, 351 l. d'indigo, 4880 liv. de café ; pour *Dantzick*, 16 bariques de ſucre blanc, 2712 l. d'indigo, 97728 liv. de café ; pour *Bremen*, 65 bariq. de ſucre brut, 28 bariq. de ſucre blanc, 634 l. d'indigo, 302781 l. de café ; pour *Altona*, 13 bariq. de ſucre blanc, 2190 l. d'indigo ; pour *Bilbao*, 80 bariq. de ſucre blanc, 11315 liv. de cacao ; pour *Saint-Ander*, 16 bariques de ſucre blanc, 3297 liv. de cacao ; pour *Elſeneur*, 380 liv. d'indigo, 10511 liv. de café ; pour l'*Eſpagne*, 2 bariques de ſucre brut, 78 bariques de ſucre blanc ; pour *Donk*, 175 bariques de ſucre brut ; pour *Anclam*, 8151 liv. de café ; pour *Bergue*, 11251 liv. dito ; pour *Swinemunde*, 1031 liv. dito ; pour *Lubeck*, 1036 liv. dito.

Total des marchandiſes des Colonies exportées de Bordeaux par mer pendant le mois d'Août, 2096 bariques 7 quarts de ſucre brut, 3865 bariques 77 quarts de ſucre blanc, 33246 liv. d'indigo, 1509315 liv. de café, 56991 liv. de cacao & 5616 liv. de rocou.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 31 Août au 17 Sept. 1767, il eſt entré dans ce Port 17 Navires François, venant des Colonies ; ſçav. le *Solide*, de 250 tonneaux, Cap. *Vivat*, parti de Saint Marc ; l'*Aimable Madelon*, de 280 tonneaux, Capitaine *André Jung* ; le *Comte de Clermont*, de 300 tonneaux, Capitaine *Laliman* ; le *Solide*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bertrand* ; la *Marquiſe de Chantilly*, de 300 tonneaux, Capitaine *Deyris* ; le *Robuſte*, de 300 tonneaux, Capitaine *Robert* ; le *Daubenton*, de 300 tonneaux, Capit. *J. Vinguey*, partis tous ſix de Saint Domingue ; le *Monplaiſir*, de 150 tonneaux, Capitaine *Larrieu*, parti des Cayes Saint Louis ; le *Floriſſant*, de 400 tonneaux, Capitaine *Caſtanié*, parti du Port-au-Prince ; la *Société*, de Bayonne, de 130 tonneaux, Capitaine *Lamoliatte*, parti du Cap ; la *Minerve*, de 100 tonneaux, Capitaine *Cordié* ; les *Aimables Roſes*, de 280 tonneaux, Capitaine *Jung*, la *Victoire*, de 60 tonneaux, Capitaine *Clavier*, partis tous trois de la Martinique ; la *Marie Eſther*, de 120 tonneaux, Capitaine *Clemenceau* ; le *Duc de Praſlin*, de 300 tonneaux, Capitaine *Jn Vidal* ; le *Formidable*, de 300 tonneaux, Cap. *Galinet* ; la *Ville de Bergerac*, de 130 tonn. Capitaine *Laporte*, partis tous quatre de la Guadeloupe chargés de diverſes marchandiſes des Colonies pour le compte de differens Particuliers & Négocians de Bordeaux.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 26 Septembre.

AGRICULTURE.

DES COLONIES ANGLOISES.

LE ſieur Denis Roſle travaille toujours avec beaucoup de zele à améliorer les terres dont il eſt en poſſeſſion dans la Floride orientale, & il a déjà paſſé des baux de pluſieurs parties qui ſont améliorées; il reſte conſtamment avec les Colons, il mange & boit dans le même temps qu'eux, & ſe couche très-tranquillement ſur une peau d'ours pour ſe repoſer : c'eſt en menant ce genre de vie qu'il s'eſt attiré la grande amitié qu'ils ont pour lui.

OBSERVATIONS

Sur le coton, par M. Duval, Membre de la Chambre d'Agriculture du Port-au-Prince.

On avoit demandé quel cas on fait en France du coton dit de *Sainte-Marthe*, & le prix qu'il y vaut, afin de pouvoir, ſur ces connoiſſances, ſe déterminer à en planter, ou à en abandonner la culture; voici les obſervations que M. Duval a faites à ce ſujet.

Je ſuis pour la négative. Il faut avouer que ce coton eſt beau dans toutes les qualités qu'on exige pour cette matiere, même à un dégré ſupérieur : en effet, on y trouve blancheur & fineſſe; les filamens ſont longs & ſoyeux; mais il a des défauts qui l'empêchent d'être propre à nos manufactures juſqu'à préſent établies en France. C'eſt la flexibilité de ſes fibres, qui eſt cauſe qu'en l'emballant, il s'applatit & devient une maſſe difficile à diviſer; ſemblable à de la filaſſe, on ne peut ſe ſervir de cardes pour le mettre en loquettes avant de le filer au rouet. Il faudroit pour en tirer parti & le conſerver dans toute ſa beauté, l'envoyer en gouſſes avec ſa graine dans des ſacs, ſans le comprimer : arrivé en France il ne faudroit le ſéparer de ſa graine qu'au moment qu'on voudroit l'employer; difficilement même le fileroit-on au rouet : il faudroit ſe ſervir du fuſeau, car ſes filamens ſont ſi ſouples & ſi longs qu'on a beſoin du ſecours de ſes deux mains pour l'étendre & empêcher qu'il ne ſe corde d'une façon inégale. Converti en fil ſuſceptible du dernier dégré de fineſſe, on pourroit avec deux livres au plus, faire une piece de mouſſeline de 12 à 15 aunes. Voici les conſidérations relatives au commerce : examinons celles qui regardent l'agriculture.

Cet arbriſſeau vient vîte & de belle taille, mais ſes branches ſont déliées & foibles, faciles à caſſer. Il lui faut un temps favorable pour que les gouſſes ouvrent bien. Quelques grains de pluie le font pourrir dans les coques. Les rats ſont plus friants de cette graine que de celle d'aucun autre coton : ils la cherchent & la mangent avec avidité, non-ſeulement dans le coton ouvert, mais même avant ſa maturité.

Il faut le recueillir avec un grand ſoin, lorſqu'il commence à ouvrir; autrement il

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France